

COPIE

ORDONNANCE N°8-68 du 29 Novembre 1968, agréant la société "A.G.I.P.S.P.A." au régime II défini par la convention commune sur les investissements dans les Etats de l'Union douanière et économique de l'Afrique Centrale.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE
DE LA DEFENSE NATIONALE;

VU la Constitution du 8 Décembre 1963, modifiée par l'acte
fondamental du 14 Août 1968 ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

O R D O N N E :

ARTICLE 1er. - Est approuvée la convention d'établissement en date
du 11 Novembre 1968 passée entre la République du Congo d'une part,
et la société "A.G.I.P.S.P.A.", établissement public de l'Etat Italien
à caractère industriel et commercial, dont le siège est sis au n° 16,
Corso Venezia à Milan (République Italienne) d'autre part.

ARTICLE 2. - En conséquence de l'approbation qui précède, la société
A.G.I.P.S.P.A. est aux conditions spécifiées par la convention
d'établissement, agréé au régime II de la convention commune sur les
investissements dans les Etats de l'U.D.E.A.C.

ARTICLE 3. - Le bénéfice du régime précité est accordé pour une
durée de 25 ans à compter du 11 Novembre 1968.

Pendant ce délai, le régime fiscal applicable à la société
sera celui fixé par la convention d'établissement dont le texte est
annexé à la présente ordonnance.

ARTICLE 4.- En accord avec les participants et en application des articles 1er et 28 de l'ordonnance n° 63-25 du 24 Décembre 1963, portant constitution de sociétés d'économie mixte, le Gouvernement ne donnera pas à la société anonyme de droit congolais visée à l'article 4 de la convention d'établissement, la forme d'une société d'économie mixte.

ARTICLE 5.- La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à BRAZZAVILLE, le 29 Novembre 1968.

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

(é) Commandant A. RAOUL.-

Le Ministre du Plan,

Le Ministre du Commerce, des Affaires
Economiques, de l'Industrie et des
Mines,

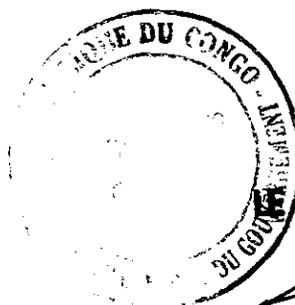
(é) P. LISSOUBA.-

Pour le Ministre des Finances
et du Budget :

(é) J. de Dieu NITOU.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et du Travail,

(é) Ng A. MOUDYLENG-MASSENGO



SECRETARE GENERAL